

Image not found or type unknown



Remboursement de la caution après un divorce

Par **HELIO**, le **19/04/2010** à **20:18**

Bonjour,rrnrnLe divorce de mon ami a été prononcé en 2009 avec liquidation des biens et attribution de logement actuel à mon ami et le logement de fonction à son ex femme. Mon ami quitte son logement dont il est locataire depuis 35 ans. Son ex lui réclame la moitié de la caution qui avait été versée arguant le fait qu'ils étaient en communauté lors du paiement. En a t elle le droit ? Merci

Par **Upsilon**, le **19/04/2010** à **21:05**

Bonjour et bienvenue sur notre site. rnrnEffectivement, si votre ami quitte son logement et se voit restituer son dépôt de garantie, il doit en reverser la moitié à son ex femme, l'argent employé à l'époque étant de l'argent commun.